

Séance d'information publique 2024

- 24 septembre 2024, Glovelier
- Intervenants
 - Pierre Brulhart, chef de la Section de l'énergie du Service du développement territorial
 - Michel Frey, responsable de l'efficacité énergétique



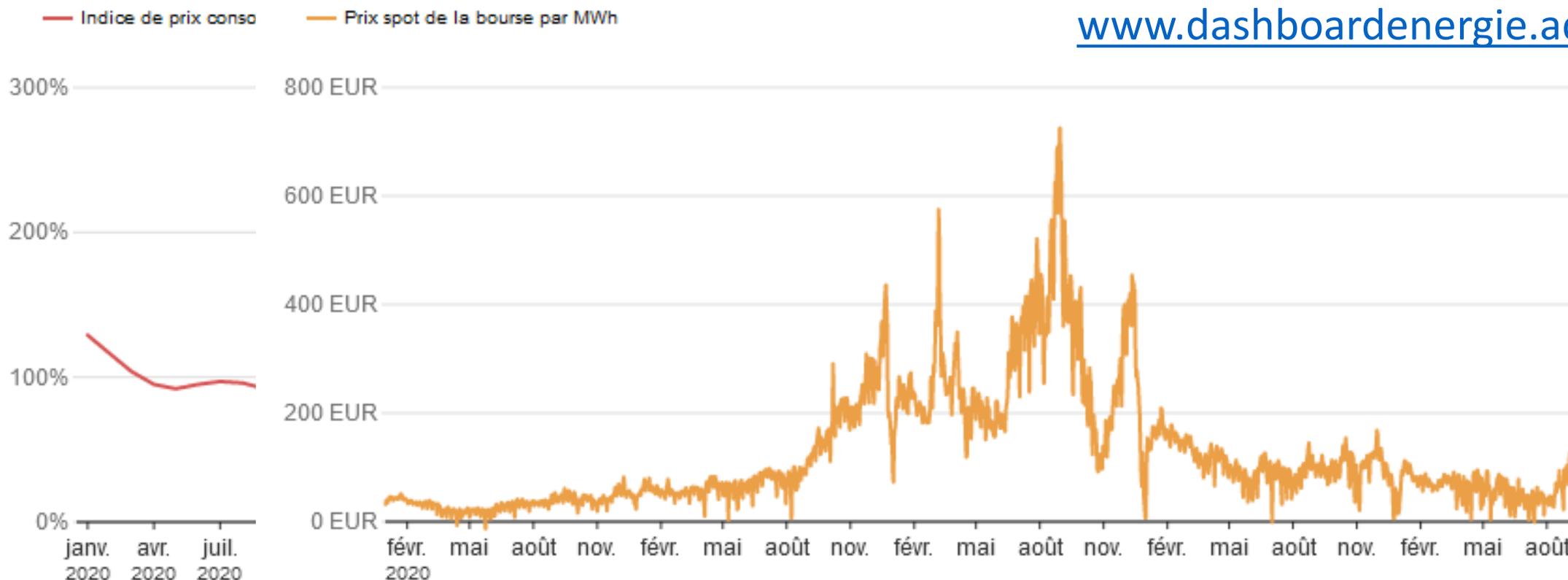
Contexte énergétique et climatique



La situation énergétique peut évoluer rapidement...

Indice des prix du Prix de l'électricité sur le marché spot "Day Ahead" Base Suisse

Mise à jour mensuelle - Mise à jour quotidienne - État 16 sept. 2024



www.dashboardenergie.admin.ch

Politique climatique internationale – L'accord de Paris

1. Limitation de l'augmentation globale de la température à nettement en dessous de 2°C, si possible 1,5°C.
2. Amélioration de capacité d'adaptation au changement climatique & développement de stratégies et mesures.
3. Rendre les flux financiers publics et privés compatibles avec un développement en faveur du climat.

195 pays ont signé
l'accord de Paris,
186 pays l'ont ratifié.





A propos du programme





Subventionnement d'assainissements énergétiques de biens immobiliers

Le Programme Bâtiments de la Confédération et des cantons soutient financièrement les propriétaires de biens immobiliers qui mettent en œuvre des mesures visant à réduire la **consommation d'énergie** et les **émissions de CO₂** des biens immobiliers.

Sont par exemple subventionnés **l'isolation thermique** de l'enveloppe du bâtiment, le remplacement de chauffages fonctionnant aux énergies fossiles ou à l'électricité par des systèmes de chauffage recourant aux **énergies renouvelables**, la construction et le raccordement à un **réseau de chaleur** ainsi que les **assainissements énergétiques** complets satisfaisant le label **Minergie®** et les nouveaux bâtiments répondant aux normes **Minergie®-P**.

Objectif: réduire les émissions de CO₂ des bâtiments

33%

des émissions de CO₂ en Suisse sont générées par les bâtiments

Plus de

50%

des bâtiments sont chauffés avec des énergies fossiles ou de l'électricité

Près de

1 mio

de maisons ne sont pas ou seulement très peu isolées

Le Programme Bâtiments contribue significativement à l'assainissement énergétique du parc immobilier et à la réduction des émissions de CO₂ en Suisse. Il se base sur l'art. 34 de la loi sur le CO₂ et constitue un pilier essentiel de la politique énergétique et climatique de la Suisse.

Subventions issues de la taxe sur le CO₂

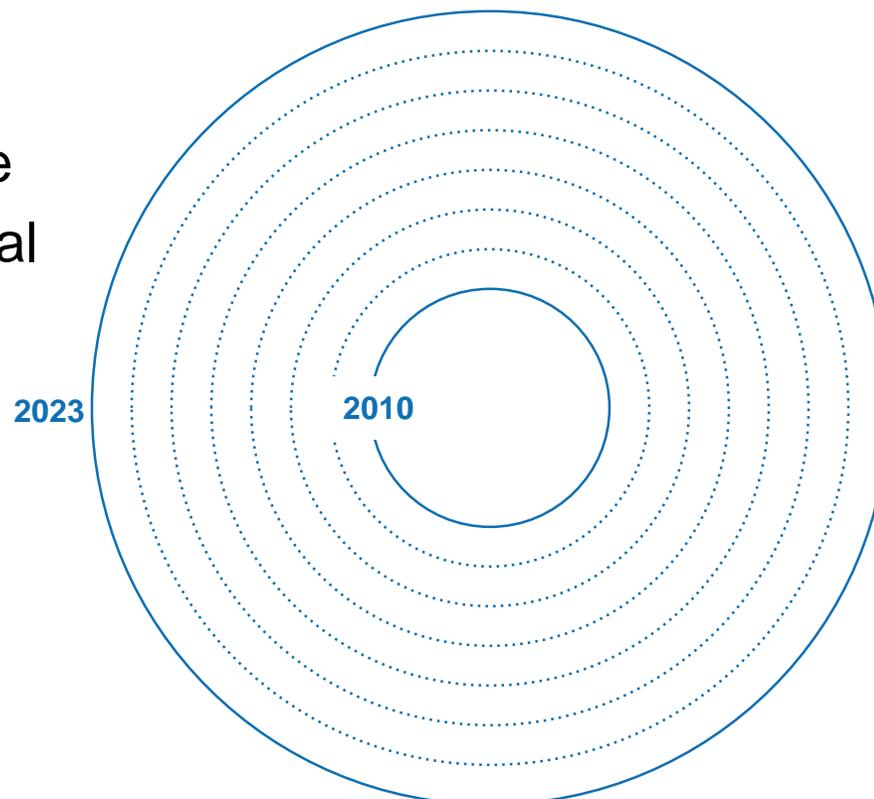


Le Programme Bâtiments
(500 - 600 mio fr. par année)

¹ Taux maximal de la taxe selon la loi sur le CO₂

Le Programme Bâtiments porte ses fruits

Entre 2010 et 2023, des subventions à hauteur de **3,6 mia de francs** au total ont été versées.



Réduction annuelle des besoins en énergie de

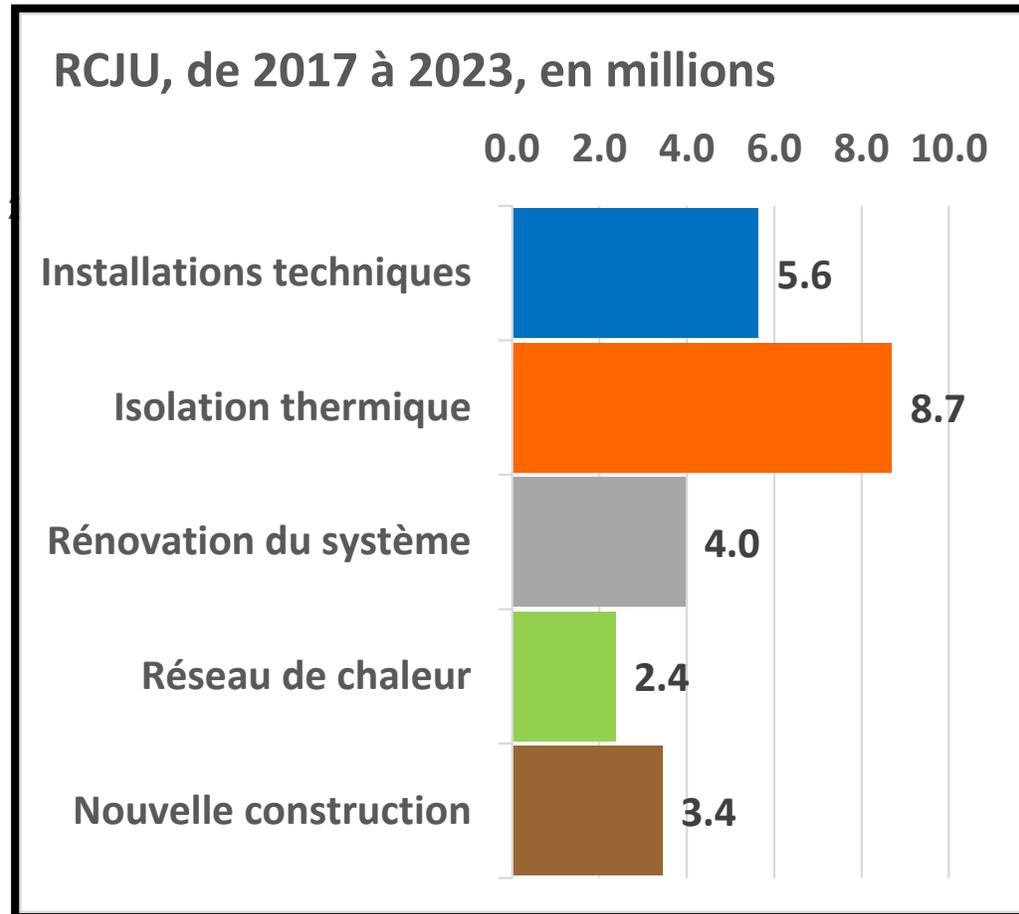
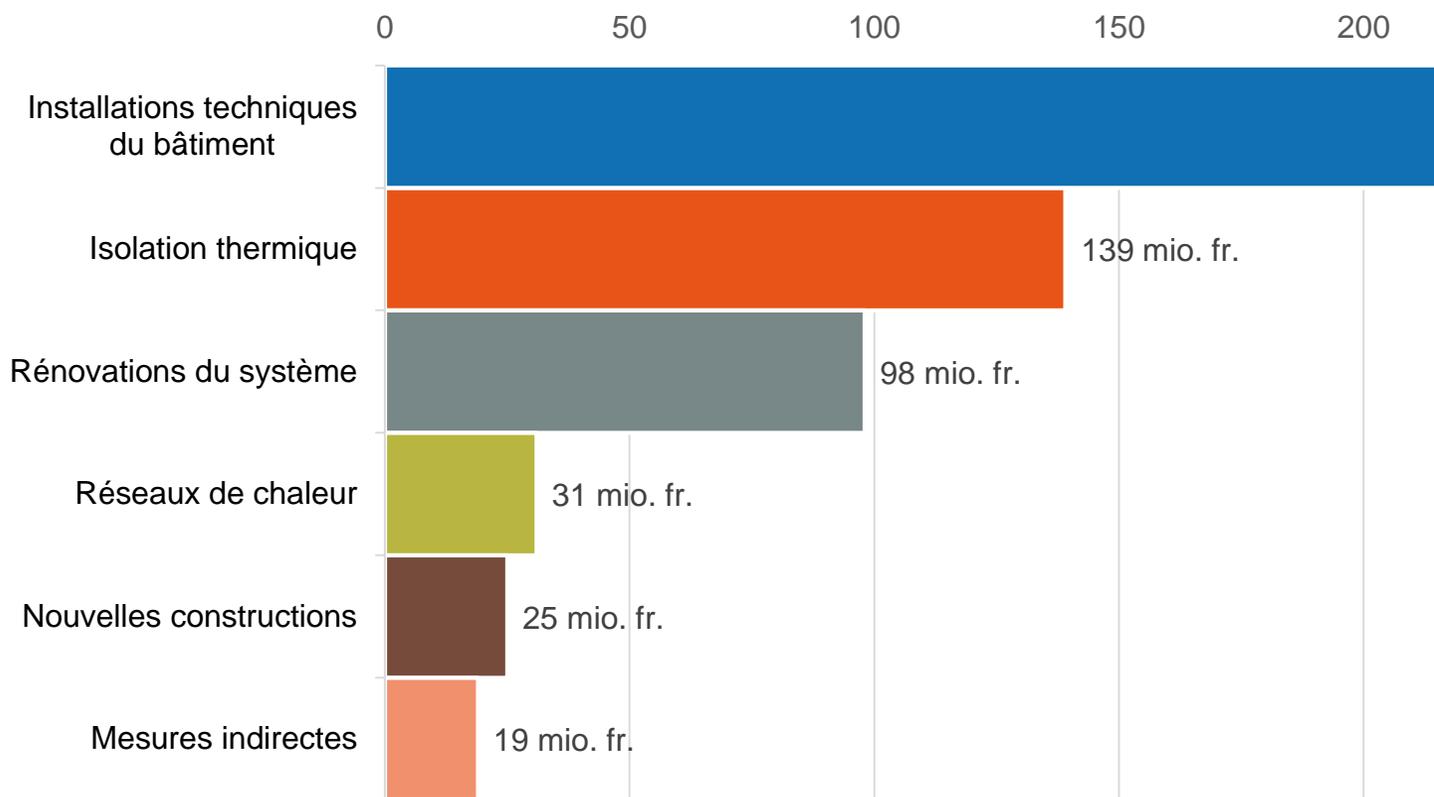
3,7 mia
de kWh

Réduction annuelle des émissions de CO₂ de

1,1 mio
de tonnes



En 2023, 528 mio de francs ont été versés au total (CH)



Avantages du programme

Climat intérieur plus agréable grâce à l'assainissement de l'enveloppe

Coûts d'investissement moins élevés grâce aux subventions et à des allègements fiscaux

Coûts énergétiques nettement moins élevés grâce à une plus grande efficacité énergétique

Entretien réduit et réglage optimisé grâce à des installations techniques modernes du bâtiment

Protection du climat

Maintien voire augmentation de la valeur du bien immobilier

Coûts énergétiques moins volatiles

En Suisse en 2023

8'924 bâtiments ont été isolés

JU
137



26'560 chauffages ont été remplacés

JU
237



543 installations solaires thermiques ont été installées

JU
11



2'520 bâtiments ont bénéficié d'un assainissement énergétique complet



JU
1

389 nouvelles constructions hautement efficaces ont été soutenues



JU
7

2023 détrône 2022 en termes de record

- Les versements, de 528 millions de francs, n'ont jamais été si élevés depuis la création du programme.
- Une fois de plus, l'augmentation a été particulièrement importante dans le domaine de la **technique du bâtiment**: 26'560 chauffages ont été remplacés (+56% par rapport à 2022). Avec 102 millions de francs, les versements ont été 25% plus élevés que l'année précédente.
- Les fonds engagés révèlent une forte demande. 587 millions de francs ont été engagés en 2023, soit pratiquement la totalité des fonds disponibles. En 2022, il s'agissait de 592 millions de francs.



Une chance pour le secteur de la construction

Investissements supplémentaires à hauteur de **665 mio de francs¹** et plus de **1'300** équivalents plein temps supplémentaires grâce au Programme Bâtiments.

Besoins d'assainissement

Les besoins d'assainissement du parc immobilier suisse sont encore très importants.

Rentabilité

Les assainissements énergétiques sont rentables financièrement sur l'ensemble de la durée de vie.

Marché

L'argument de la protection du climat est très important pour les maîtres d'ouvrage.

Les maîtres d'ouvrage attendent de leurs prestataires une compétence dans les questions énergétiques et des offres correspondantes.

¹ Chiffres 2021



Recevoir des subventions

Mesures encouragées

Isolation thermique			
Capteurs solaires thermiques	Chauffage au bois	Pompe à chaleur	Réseau de chauffage à distance
Rénovation complète avec Minergie ou Minergie-P	Nouvelle construction avec Minergie-P		

Perspectives :
à partir de 2025, mesures/contributions de soutien Programme d'impulsion LCI

Programme d'impulsions PI

Mesures encouragées (à confirmer)

- 18 juin 2023 : Adoption de la loi sur la protection du climat et l'innovation
- Programme d'impulsion: engagement de 2 milliards de francs sur les 10 prochaines années
- Elle entrera vraisemblablement en vigueur au 1er janvier 2025.



www.leprogrammebatiments.ch/pi



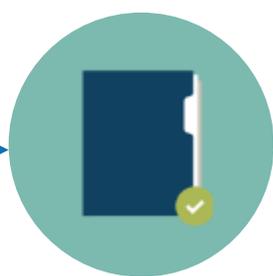
Marche à suivre

1. Demande d'un conseil énergétique



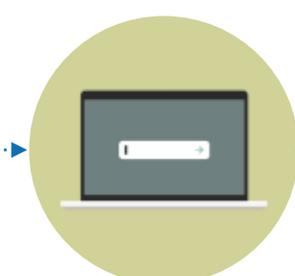
Un CECB® Plus décrit l'état actuel et propose des recommandations en vue d'améliorations

2. Élaboration d'un concept d'assainissement



Une planification adéquate permet d'éviter les risques et les mauvais investissements

3. Demande de subventions



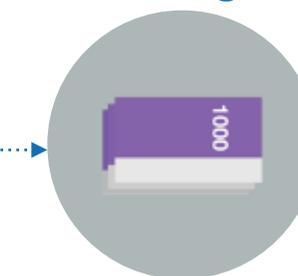
Une fois le concept établi, dans tous les cas avant le début des travaux

4. Assainissement



Mise en œuvre de l'assainissement

5. Dépôt des documents d'achèvement, ajustez le chauffage



Versement des subventions après vérification finale. Recommander le programme d'encouragement



Films



Comment dois-je procéder si je veux obtenir des subventions du Programme Bâtiments? Découvrez-le dans la [vidéo explicative](#).

Autres films disponibles



Ajustez le chauffage



Une fois l'enveloppe du bâtiment assainie avec succès, le système de chauffage doit impérativement être adapté au nouveau contexte. L'objectif est d'éviter qu'une grande partie des effets d'économie ne soit perdue, ce qui occasionnerait des frais inutiles tout en nuisant à l'environnement.

→ **Faites régler votre chauffage par votre installateur en chauffage.**

Informez les locataires



N'oubliez pas d'impliquer les locataires en temps opportun.

→ **Informez suffisamment tôt (et en plusieurs étapes) les locataires, en commençant environ 18 mois avant le début prévu des travaux**

Une participation des locataires, en ce qui concerne par exemple la période de l'assainissement, favorise la compréhension du projet

→ **Examinez en temps voulu les possibilités de participation**

Les augmentations de loyer sont autorisées étant donné que les investissements apportent une plus-value.

→ **Tenez compte des exigences légales**

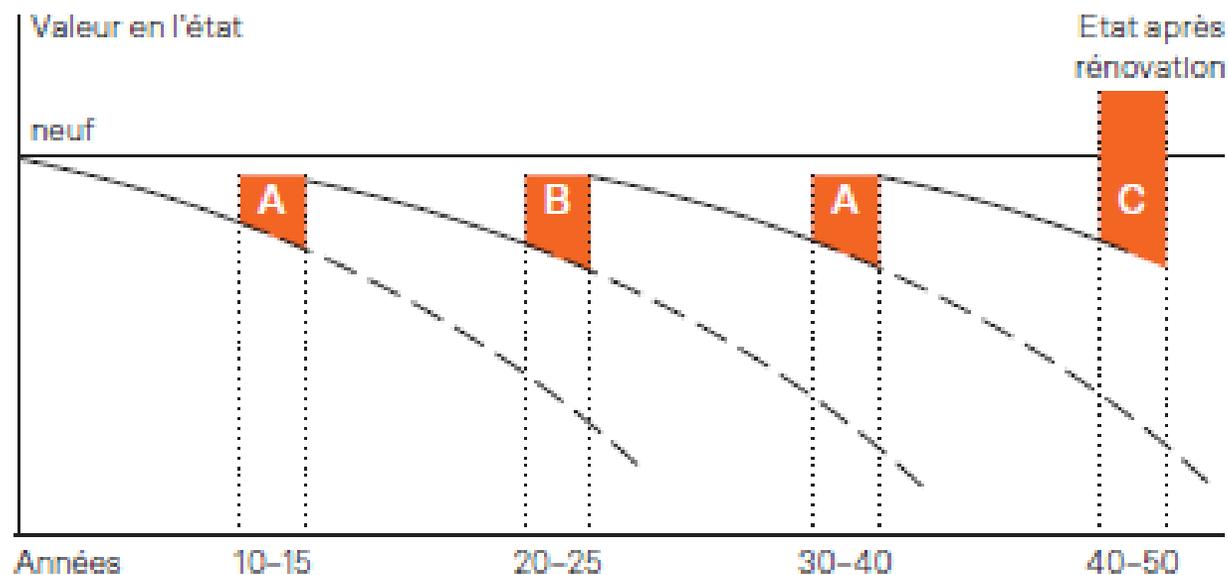


Investir avec le programme cantonal 2024





Maintenir la valeur du bâtiment



- 10-15 ans
 - ✓ Appareils électroménagers
 - ✓ Production de chaleur «évaluation!»
- 20-25 ans
 - ✓ Cuisine, salle d'eau,
 - ✓ Fenêtres
 - ✓ Production de chaleur à assainir
- 30-40 ans
 - ✓ Enveloppe thermique
- 40-50 ans
 - ✓ **Assainissement complet**

Conseil incitatif / CECB

- 1^{er} contact avec un conseiller en énergie
- Détermination de l'état énergétique d'un bâtiment ou de son installation de chauffage de manière neutre
- Aide pour la suite de la procédure dans le cas de la rénovation d'un bâtiment
- CECB Plus obligatoire si subvention
M-01 > CHF 10'000.-



Chauffez renouvelable

- Passer du fossile au renouvelable
- Informations sur le site
 - www.chauffezrenouvelable.ch
- Conseil incitatif
 - Spécialiste pour un conseil à domicile
 - Gratuit (financé par la Confédération)
- Permet d'anticiper
- Pour ne pas surdimensionner son chauffage, priorisé l'assainissement du bâtiment





**MAISON INDIVIDUELLE OU
IMMEUBLE LOCATIF AVEC JUSQU'À
6 UNITÉS D'HABITATION**



**GRAND IMMEUBLE D'HABITATION
DE PLUS DE 6 UNITÉS D'HABITATION
ET PROPRIÉTÉ PAR ÉTAGE**

www.chauffezrenouvelable.ch

Chauffez renouvelable

VOICI COMMENT PROCÉDER AU REMPLACEMENT DU CHAUFFAGE:

1. SOYEZ PRÉVOYANT ET PLANIFIEZ CE CHANGEMENT! 

2. IMPLIQUEZ UN PRESTATAIRE DE CONSEIL INCITATIF 

3. FAITES LE BON CALCUL! 

4. DEMANDEZ DES OFFRES ET COMPAREZ 

5. INFORMEZ LES AUTORITÉS 

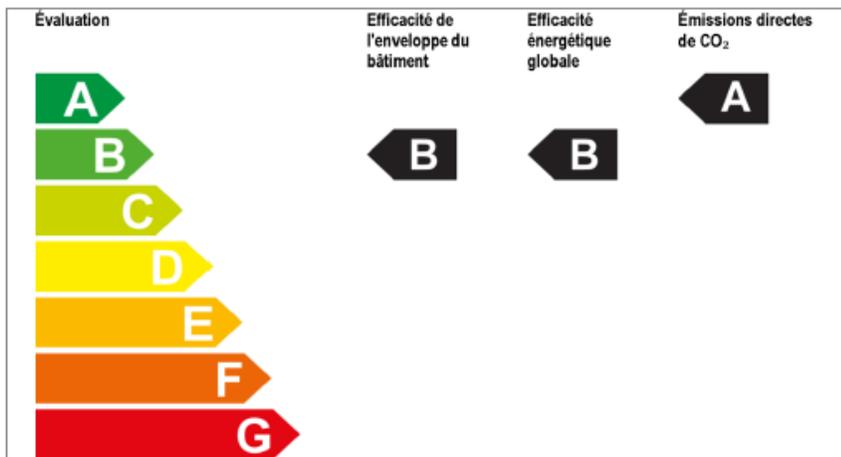
6. TENEZ COMPTE DES SUBVENTIONS 

7. REMPLACEZ VOTRE CHAUFFAGE 

CECB et CECB Plus

- Etat actuel de votre bâtiment à l'aide du CECB
- Etude approfondie selon vos besoins
- Combinaisons de mesures, mais au maximum cinq variantes
- Priorisation des mesures d'assainissement
- Estimation des montants d'investissement, en tenant compte des subventions
- Un PLUS pour un entretien avec votre établissement bancaire
- Bien des fois, une subvention plus attractive!

Adresse/Nom de projet	Les Champs 2830 Courrendlin	
Année de construction	2018	
Catégorie de bâtiment	Habitat individuel	
N° Egid_EDID	13467810_0	



Données (valeurs calculées, Q _{H,eff})		Authentification	
Efficacité de l'enveloppe	38 kWh/(m ² a)	Date d'établissement	xx.xx.2023
Efficacité énergétique globale	88 kWh/(m ² a)	Émetteur (expert.e)	
Émissions directes de CO ₂	0 kg/(m ² a)	Signature	
Émissions de gaz à effet de serre	6 kg/(m ² a)		
Consommation mesurée (basée sur des valeurs moyennes)			
Chauffage	4'680 kWh/a		
Eau chaude	3'000 kWh/a		
Énergie auxiliaire et ménagère	4'500 kWh/a		

Description du bâtiment

Généralités	Valeurs U [W/(m ² K)]			Producteur de chaleur		
	Contre extérieur ou enterré ≤ 2 m	Contre espace non chauffé ou enterré > 2 m		Chauffage	Eau chaude sanitaire	Année de construction
Total de la surface de référence énergétique [m ²]	210					
Nombre d'appartements	1					
Nombre moyen de pièces	≥ 6					
Étages entiers	2	Toit/plafonds	0.19			
Facteur d'enveloppe	2.28	Murs	0.19			
Station météo		Sols	0.19			
Basel-Binningen		Fenêtres et portes	1.3			
Affiliation du bâtiment (Surface de référence énergétique [m ²])				Puissance thermique spécifique [W/m ²]		
Habitat individuel (277)				Puissance thermique spéc. *		
				18		
Installations de ventilation	VIAE [m ³ /h/m ²] Débit d'air neuf thermiquement actif	Production d'électricité	Puissance [kW]	Gain [kWh/a]	Indicateurs énergétiques standard [kWh/(m ² a)]	
Ventilation par fenêtres, enveloppe étanche	0.70	Inst. PV effect Inst. PV prise en c.	-	-	Efficacité de l'enveloppe du bâtiment (SIA 3891:2016)	47
Hotte aspirante	Bon	Installation CCF			Efficacité énergétique globale (SIA GT 203/ICECB)	106

PC = producteur de chaleur, ECS = eau chaude sanitaire, PV = photovoltaïque, kWc = puissance crête, CCF = couplage chaleur-force, prise en c. = prise en compte
* La puissance thermique spécifique P_{th} représente une valeur d'optimisation uniquement, et ne sert pas au dimensionnement, même approximatif.

Évaluation

Efficacité de l'enveloppe du bâtiment	B	L'enveloppe du bâtiment présente une isolation thermique performante, d'efficacité identique aux exigences actuelles.
Efficacité énergétique globale	B	L'efficacité énergétique globale est bonne. Le besoin énergétique pondéré pour le chauffage, l'eau chaude sanitaire et les équipements électriques est inférieur ou égal à celui des nouvelles constructions.
Émissions directes de CO ₂	A	Le bâtiment ne génère pas d'émissions directes de CO ₂ .

	Enveloppe du bâtiment			Technique du bâtiment		
	Intact	Légèrement usé	Usé	Chauffage	Eau chaude	Électricité
Très bon	Sol					
Bon	Mu, To, Fe					
Moyen						
Insuffisant						

Les éléments de construction et les composants des installations techniques sont répartis en quatre groupes en fonction de leur qualité du point de vue de l'énergie. En outre, l'état général des éléments (intact, légèrement usé, usé) aide à décider si une amélioration est réalisable et en vaut la peine. Légende: To, Mu, Sol = toiture/plafond, murs, Sol ext./ ≤ 2 m contre terrain, Fe = fenêtres ext., Pl c. n.-c., Mu c. n.-c., Sol c. n.-c. = Plafond, Mur, Sol contre non-chauffé ou > 2 m contre terrain

Indications en vue d'une éventuelle rénovation

Enveloppe du bâtiment	
Murs	Des mesures d'isolation ne sont pas nécessaires.
Toit	Des mesures d'isolation ne sont pas nécessaires.
Sols	Des mesures d'isolation ne sont pas nécessaires.
Fenêtres	Le remplacement des fenêtres n'est pas prioritaire. Toutefois, leurs performances thermiques sont en deçà des standards actuels.
Installations techniques	
Chauffage	La pompe à chaleur et son efficacité énergétique correspondent à l'état actuel de la technique.
Eau chaude sanitaire	La pompe à chaleur et son efficacité énergétique pour l'ECS correspondent à l'état actuel de la technique.
Autres appareils électriques	L'efficacité énergétique moyenne de l'ensemble des appareils électriques ne correspond plus tout à fait à l'état actuel de la technique.

Investissez et obtenez des subventions

Le Programme Bâtiments  2024 du canton du Jura

pronovo

ProKilowatt

www.lightbank.ch



Enveloppe du bâtiment M-01



- Bâtiments construits avant 2000
- Bâtiments chauffés en situation initiale
- Exigence: valeur U de 0,20 W/m²K
- Montant minimum de CHF 3000.-
- Certificat CECB Plus si subventions > CHF 10'000.-

CHF 40.- /m²

Cas particuliers

Rénovation d'éléments de construction

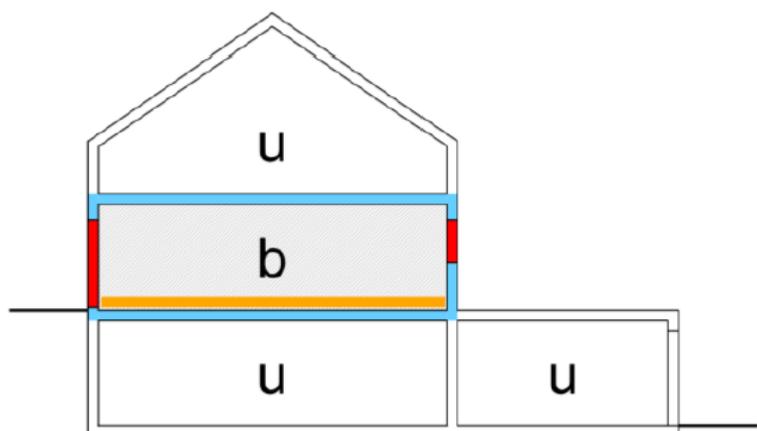


Figure 1.1

Changement d'affectation avec modification de la température «comble, sous-sol»

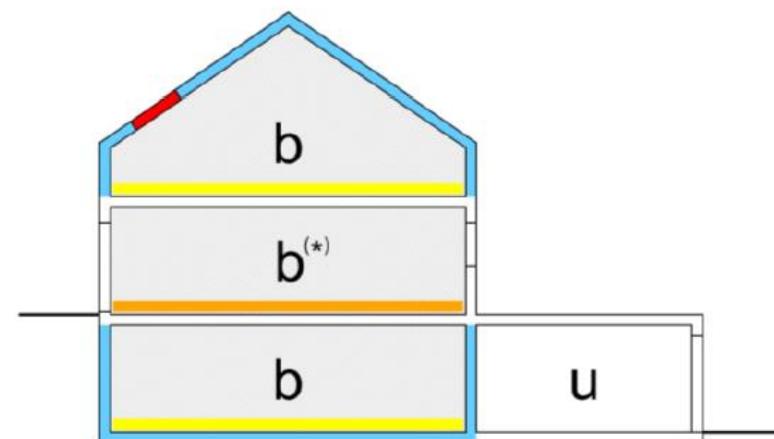


Figure 2.1

Important: définir les locaux qui méritent d'être chauffés avant de poser une nouvelle isolation



Remplacement de votre chauffage



- **Chauffage à énergie fossile**
- **Chauffage électrique fixe à résistance**

Par un chauffage à bois ou une pompe à chaleur

Conditions générales

- Remplacement du chauffage principal
- Couvrir les besoins en énergie pour ECS
- Puissance admissible 50 W/m² SRE
- Assurance qualité
 - PAC système-module «pompe à chaleur»
 - Déclaration de conformité / performances
 - QM pour chauffage > 70 kW



Montant de la subvention

- M-02 Chauffage à bûches / à pellets avec réservoir journalier
CHF 5'000.- «Forfait»
- M-03 Chauffage à bois automatique (pellets / plaquettes)
≤ 70 kW **CHF 4'000.- + CHF 100.-/kW_{th}**
- M-04 Chauffage à bois automatique
> 70 kW **CHF 180.-/kW_{th}**

Montant de la subvention

- M-05 Pompe à chaleur «air/eau»



- < 15 kW

CHF 3'500.- « Forfait »

- > 15 kW

CHF 2'000.- + CHF 100.-/kW_{th}



Pompe à chaleur «sol/eau»

CHF 5'000.- + CHF 100.-/kW_{th}

Remplacement de chauffage électrique fixe à résistance

- Distribution de chaleur à créer
 - Chauffage de sol
 - Radiateurs
- Dimensionnement selon SIA 384.201
- Température maximum:
 - 50°C radiateurs // 35°C chauffage de sol

**Distribution hydraulique: CHF 5'000.- + CHF 100.-/kWth
: CHF 6'000.- «Forfait»**



Installations solaires thermiques M-08

QM-SOLAR : Calculateur-GPV

Création de la garantie de performance validée (GPV): 1 -> 2 -> 3 -> 4 -> 5

1 Emplacement / Consomm. d'énergie

Code postal: 2830 Courrendlin
Habitués d. la maison: 5
Rue, n.:

2 Orientation / Inclinaison

Orientation: 0° sud
Inclinaison: 35°

3 Capteur / système / Bâtiment

Capteur plat
Pompe à chaleur air-eau
seulement eau chaude

4 Grandeur du système

Surface des capteurs: 6 m²
Dimension du réserv.: 800 l

5 Garantie de performance validée (GPV) en 4 étapes

Validation Détails Check-liste Création GPV

Résultats simulation

	sans inst. solaire	avec inst. solaire
Taux de couverture solaire	-	59.6 %
Consomm. d'énergie (Courant)	2142 kWh	890 kWh
Emissions de CO ₂	990 kg / année	411 kg / année

Taux de couverture solaire

Calculateur-GPV, stb575.e.3

Infos / notices légales

fachion Simulation Framework

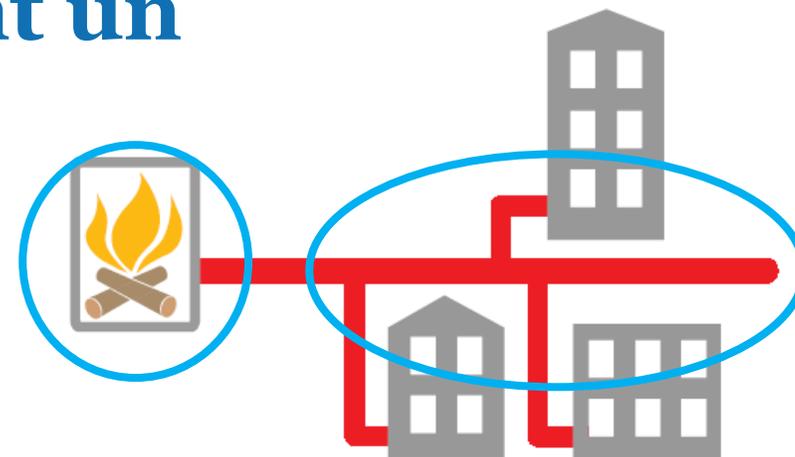
- Bâtiments existants
 - Au moins 2 ans
- Minimum 2 kW
 - 4 à 6 m² de capteurs selon fournisseur
- Garantie de performance validée GPV
www.swissolar.ch

CHF 2'000.- + CHF 500.-/kW

Chauffage à distance M-18

Production de chaleur alimentant un réseau

- **130 francs par MWh/a** (100 lt mazout équivalent)
- **150 francs par MWh/a** (100 lt mazout équivalent)





JU-036



JU-001-P

MINERGIE M-12 et M-16

Maison

Individuelle

Immeuble collectif

Bâtiment non-habitat

Assainissement

Minergie

CHF 130.-/m2

CHF 95.-/m2

CHF 50.-/m2

Minergie -P

CHF 170.-/m2

CHF 135.-/m2

CHF 80.-/m2

A construire

Minergie -P

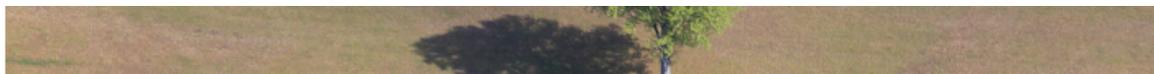
CHF 75.-/m2

CHF 40.-/m2

CHF 30.-/m2



- www.jura.ch/energie
- Subventions



DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE ET DE LA SANTÉ
DÉPARTEMENT DE L'ENVIRONNEMENT
> Service du développement territorial (SDT)
Actualités - Consultations
Bases légales
GéoPortail
Plan directeur cantonal
Aménagement du territoire
Permis de construire
Cadastre et géoinformation
> Énergie
Politique énergétique du Canton du Jura
> Subventions
> Programme Bâtiments
Soutien aux installations photovoltaïques
Programme d'efficacité électrique
Bases légales
Géothermie profonde
Centres de conseils
Agenda des formations dans le domaine de l'énergie
Degrés-jours et températures moyennes
Mobilité et transports
Commission des paysages et des sites
> Service des infrastructures (SIN)
> Office de l'environnement (ENV)
> Informatique (SDI)
DÉPARTEMENT DES FINANCES
DÉPARTEMENT DE LA FORMATION, DE LA CULTURE ET DES SPORTS
DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR
CHANCELLERIE D'ÉTAT

Autorités > Administration > Département de l'environnement > Service du développement territorial (SDT) > Énergie > Subventions > Programme Bâtiments

Programme Bâtiments

1. Programme Bâtiments

Le programme Bâtiments mis en place par la Confédération et les cantons est un pilier essentiel de la politique climatique et énergétique de la Suisse.

Il encourage l'efficacité énergétique et l'exploitation des énergies renouvelables dans le domaine du bâtiment. Ce programme est financé par la taxe sur le CO₂ et par le canton du Jura. Il a été élaboré sur la base du modèle d'encouragement harmonisé des cantons (ModEnHa 2015).

Rénovation du bâtiment avec mesures ponctuelles d'isolation

[M-01 Isolation thermique de la façade, du toit, des murs et du sol contre terre](#)

Rénovation du bâtiment sans étape (en une seule fois)

[M-12 Rénovation complète avec certificat Minergie ou Minergie-P](#)

Remplacement de chauffage à énergie fossile ou électrique

[M-02 Chauffage à bûches ou à pellets avec réservoir journalier](#)

[M-03 Chauffage à bois automatique, puissance calorifique ≤ 70 kW](#)

[M-04 Chauffage à bois automatique, puissance calorifique > 70 kW](#)

[M-05 Pompe à chaleur air/air](#)

[M-06 Pompe à chaleur électrique \(sol/eau, eau/eau\)](#)

[M-07 Raccordement à un réseau de chauffage](#)

Nouvelle construction

[M-16 Nouvelle construction Minergie-P](#)

Autres

[M-08 Capteurs solaires thermiques](#)

[M-18 Nouvelle construction/extension du réseau de chaleur et/ou de l'installation de production de chaleur](#)

2. Qui peut déposer une demande de subvention ?

Toute personne physique ou morale de droit privé ou public, propriétaire d'un bâtiment ou de l'installation situé dans le canton du Jura, ayant un projet qui respecte les conditions spécifiques à chaque mesure.

3. Quel est le montant de la subvention à attendre ?

Les montants alloués par type de mesures prises sont définis dans le tableau récapitulatif ci-dessous.

Les projets pour lesquels la contribution serait inférieure à 3'000 francs ne donnent pas droit à une contribution, à l'exception de ceux portant sur l'installation de capteurs solaires thermiques, pour lesquels la limite est fixée à 2'500 francs.

[Tableau récapitulatif des montants de subvention 2023 \(PDF, 502 Ko\)](#)

4. Quelles sont les conditions à remplir ?

L'enregistrement des demandes d'aide financière doivent être formulées sur la nouvelle plateforme internet (bouton «Déposer une demande en ligne»). Une fois la demande saisie, imprimer le formulaire et le transmettre avec les justificatifs requis à l'adresse mentionnée.

Les travaux ne doivent pas démarrer avant l'enregistrement en ligne de la demande sur <https://portal.leprogrammebatiments.ch/j/>.

[Déposer une demande en ligne - Programme Bâtiments du canton du Jura](#)

[Retour à la page des subventions](#)

Informations complémentaires

Web: www.leprogrammebatiments.ch

Courriel: energie.info@jura.ch

T 032 420 53 10

[Déposer une demande en ligne](#)

Vidéos explicatives



[Comment déposer une demande ? \(vidéo explicative\) \(MP4, 173,2 Ko\)](#)

Autres vidéos

[Programme Bâtiments - Toutes les vidéos](#)

Documents

[Arrêté du Département de l'environnement du 31 janvier 2023 \(PDF, 542 Ko\)](#)

[Arrêté du Gouvernement du 17 janvier 2023 \(PDF, 290 Ko\)](#)

Liens

[PAC système-41](#)

[Swissolar](#)

[Minergie](#)

https://portal.leprogrammebatiments.ch/ju

Le Programme Bâtiments du canton du Jura

Nous saluons votre engagement pour une utilisation plus efficace de l'énergie et un recours aux énergies renouvelables.

Les conditions générales du programme doivent être consultées sur le site www.jura.ch/energie avant le dépôt d'une demande.

Veuillez noter que votre demande ne sera traitée qu'à partir du moment où le formulaire de demande signé et les annexes nécessaires seront parvenus par courrier postal au centre de traitement.

Conformément à l'art. 21 de la loi sur les subventions, aucune subvention n'est accordée pour des travaux déjà en cours. Une fois la demande de subvention saisie en ligne et soumise sur cette plateforme, les travaux peuvent démarrer s'ils ont été autorisés par l'autorité compétente. L'octroi d'une aide financière n'est pas garanti tant qu'il ne fait pas l'objet d'une décision.

Avez vous un compte d'utilisateur?

CONNEXION

Vous n'êtes pas encore enregistré sur ce portail de demande

CRÉER UN COMPTE UTILISATEUR



Installations solaires photovoltaïques

www.pronovo.ch soutient votre installation



Réponses aux questions
les plus fréquentes (FAQ)



Calculer le montant de
ma subvention



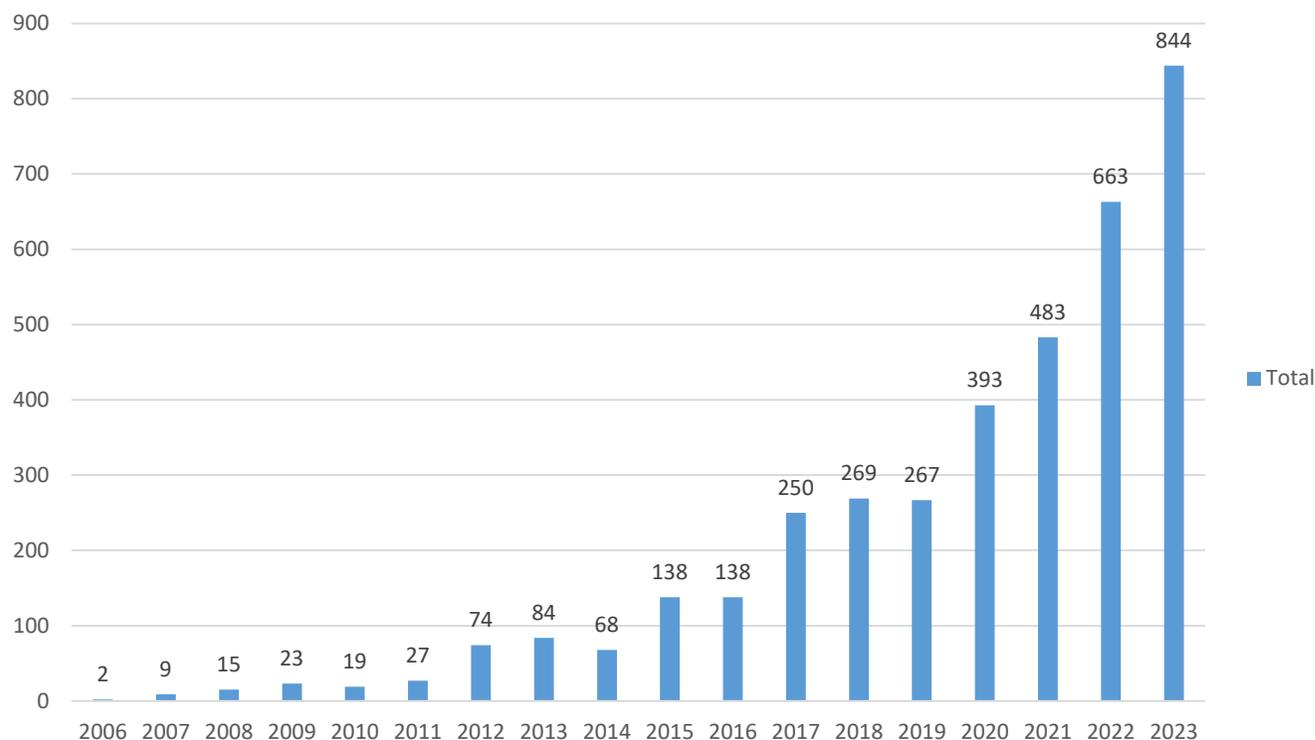
Déposer ma demande de
subvention



Portail clients de
Pronovo

Développement des installations PV

Installations PV par année dans le canton du Jura



Installation à fin 2023 :

Nombre: 3766

Puissance : 91'826 kW



www.toitsolaire.ch



SWISSOLAR 



Calculateur solaire en ligne

Check-devis-solaire



Installation solaire photovoltaïque ?

Rentabilité des investissements dans le domaine des installations photovoltaïques?

- Autoconsommation ou consommation propre maximum
- Prix de rachat fixé par votre distributeur www.pvtarif.ch
- Possibilité de vendre ses GO «Garanties d'origine»



Programme d'efficacité électrique

ProKilowatt

FRANÇAIS DEUTSCH ITALIANO 

ProKilowatt soutient entre autres le remplacement d'anciennes installations dans les domaines suivants :



ÉCLAIRAGE



FROID



MOTEURS



POMPES



VENTILATION



PROCESSUS INDUSTRIELS



COMMUNES



AUTRES

DEMANDER UN SOUTIEN

CALCUL RAPIDE



Programme pour éclairage efficace

Bâtiments industriels et tertiaires à partir de 1'000 m ²	Connexion Info
Bâtiments et pièces jusqu'à 1'000 m	Connexion Info
Immeubles d'habitation, hôpitaux et foyers (Selon le canton)	Connexion Info
Installations d'éclairage public	Connexion Info
Nouveau à partir du 1.1.2024 Éclairage des terrains de football (LEDforFOOT)	Connexion Info
Terrains de sport extérieurs (effeSPORT)	Info

www.lightbank.ch

Déductions fiscales

- Déduction à 100% des coûts des installations utilisant des énergies renouvelables pour les bâtiments existants,
- Déduction à 100% des mesures prises sur l'assainissement de l'enveloppe du bâtiment permettant de diminuer la consommation
- Pas d'impact sur la valeur fiscale de l'immeuble (pour les mesures purement énergétiques)
- Pour bénéficier au mieux des déductions fiscales, il est possible de présenter les factures par étapes en répartissant les travaux dans le temps
- **Demeure réservée l'Ordonnance relative à la déduction des frais d'entretien d'immeubles, RSJU 641.312.51**





Plus précisément



2023

Formule 4

Nom-s: _____ Prénom-s: _____ N° de contribuable: _____

DONNEES GENERALES

Immeuble

Dépenses consenties pour des mesures d'économie d'énergie / recours aux énergies renouvelables

En plus des frais d'entretien proprement dits déjà cités, les dépenses consenties pour des mesures en faveur de l'utilisation rationnelle de l'énergie et du recours aux énergies renouvelables sont **en principe** déductibles intégralement.

■ Les mesures favorisant l'utilisation rationnelle de l'énergie et le recours aux énergies renouvelables dans les installations du bâtiment, par exemple :

- les installations de récupération de chaleur;
- l'assainissement de cheminée lié au renouvellement d'un générateur de chaleur;
- les analyses énergétiques et les plans directeurs de l'énergie;
- le remplacement d'appareils ménagers gros consommateurs d'énergie qui font partie de la valeur de l'immeuble. (les congélateurs, lave-linge, sèche-linge ne font pas partie, sauf exception, de la valeur officielle de l'immeuble);
- les investissements dans des installations solaires photovoltaïques de la fortune privée sont entièrement déductibles. Par contre, la vente d'énergie est à déclarer chaque année sous chiffre 4180 de la présente formule.

- Est-ce qu'une analyse énergétique via un «CECB plus» peut faire l'objet d'une déduction fiscale?
- Nouveautés pour la déclaration 2024
 - Délai de 5 ans ramené à 2 ans après la construction
 - Batterie statique éligible

Bon à savoir pour conclure

- Une bonne planification est un aspect primordial – il est judicieux d’anticiper et de commencer par un CECB Plus.
- En cas d’urgence pour un changement de chauffage, n’oubliez pas le conseil incitatif
- Les demandes de subventions doivent être soumises avant le début des travaux.
- Les assainissements énergétiques valent la peine: ils sont rentables, augmentent le confort d’habitation, maintiennent la valeur de votre bâtiment et contribuent à la protection du climat.
- L’exploitation d’un chauffage à énergie renouvelable est avantageux



Pour plus d'informations...

www.jura.ch/energie

www.energie-environnement.ch

www.leprogrammebatiments.ch

www.minergie.ch

www.cecb.ch

www.chauffezrenouvelable.ch

www.francsenergie.ch





Merci!

www.leprogrammebatiments.ch